



AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°22/059
Direction territoriale du Havre

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) par décision DIMP 22/019 en date du 25 février 2022 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 22-054 à la Société SUEZ RV NORMANDIE, Société par actions simplifiée dont le siège social est situé rue de la Terre Adélie 35760 SAINT GREGOIRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro SIREN 788 261 626, portant sur la dépendance suivante :

- Canalisation inexploitée, située au MTV sur le site ex-Citron sur la commune de Rogerville, pour un total de 18,50 mètres linéaires.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, la canalisation étant un accessoire au hangar édifié sur le terrain.

Description de la dépendance : une canalisation inexploitée, située au MTV sur le site ex-Citron sur la commune de Rogerville, pour un total de 18,50 mètres linéaires.

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 1 an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de l'autorisation n° 22-054 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.